

Réunion ordinaire publique de la Ville de Belle-Baie
PROCÈS-VERBAL

Date : le 18 mars 2025

Heure : 18 h 30

Présents / présentes :

- D. Guitard, maire
- J. Olivier, maire suppléant – à distance
- R. Arseneau, Conseiller – à distance
- A. Bard-Lavigne, conseillère
- O. Dilhac, conseiller
- C. Doucet, conseiller
- G. Frenette, conseiller
- M. Larivière, conseillère
- A. Noël, conseillère

Administrations :

- P. Fongemie, directeur général
- W. St-Laurent, greffière municipale
- D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
- M-A Godin, directeur services aux citoyens
- M. Courtin, directrice services administratifs et Initiatives corporatives
- R. Doucet, trésorier
- B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
- R. Peñarroya, analyste technique senior

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle à l'ordre la rencontre.

Il prend quelques instants pour rendre hommage aux pompiers volontaires du secteur de Robertville, soulignant leur grande contribution lors d'une opération de sauvetage de trois motoneigistes près du lac Upper Tetagouche.

Le maire en profite également pour rappeler que c'est la Semaine de la fierté française et que la municipalité a organisé des activités le 20 mars pour souligner cette occasion.

2. CONSTATION DU QUORUM

La greffière atteste donc que les deux membres du conseil qui participaient à distance ont pu entendre et échanger avec les personnes présentes dans la salle. Elle confirme également que le quorum a été atteint.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

5. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que l'ordre du jour soit approuvé avec la suppression du point 12.1 – Proposition de l'arrêté 2025-01 – Arrêté relatif à l'interdiction de stationnement de nuit des véhicules récréatifs dans les stationnements publics de la Municipalité de Belle-Baie – Première lecture.

Motion adoptée

6. PRÉSENTATIONS

Aucune présentation

7. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

7.1 Séance ordinaire publique tenue le 18 février 2025

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par A. Bard-Lavigne, conseillère

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 18 février 2025 soit approuvé comme distribué.

Motion adoptée

7.2 Séance ordinaire publique tenue le 25 février 2025

Proposé par O. Dilhac, conseiller

Appuyé par C. Doucet, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 25 février 2025 soit approuvé comme distribué.

Motion adoptée

8. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - MEMBRES DU CONSEIL

8.1 Conseiller R. Arseneau

Le conseiller Arseneau énumère les activités à venir organisées par le comité MADA. Il mentionne avoir assisté à des rencontres avec plusieurs comités, dont le comité Chanson thème, le comité Dons et subventions, le comité Terrains et bâtiments, ainsi que le comité des Arrêtés. Il a également participé au lancement du programme SCHL, où le Ministre Serge Cormier était présent. Pour conclure, il souligne avoir assisté à une rencontre avec le comité de vérification des finances de la Société d'habitation.

8.2 Conseillère A. Bard-Lavigne

La conseillère Bard-Lavigne a fait un suivi sur les différents comités.

Tout d'abord, concernant l'éco-marché, elle a mentionné qu'à la suite d'une étude réalisée sur ce dossier, il a été décidé de prendre une pause d'une année. Cette période permettra d'engager des discussions avec les marchands et les entreprises

afin de déterminer la meilleure orientation à adopter pour assurer un marché solide et durable.

Ensuite, elle a également effectué un suivi sur le comité Parc et plage.

8.3 Conseiller O. Dilhac

Le conseiller Dilhac a présenté un bilan sur les comités dont il fait partie.

Il a annoncé que le budget pour le Comité de la communauté francophone accueillante a été accepté.

Il a également fait état des plaintes reçues de la part des citoyens concernant l'augmentation de la taxe foncière. À cet effet, il suggère de rédiger une lettre à la province afin d'expliquer les défis et réalités propres à Belle-Baie.

Concernant les infrastructures sportives, il a signalé la présence d'un trou dans la surface du terrain de soccer au Sportplex de Nigadoo.

Le directeur général a répondu à ces deux derniers points :

Il a confirmé qu'une lettre à la province pourrait être rédigée. Une fois complétée, elle sera soumise au conseil pour approbation.

Il a annoncé qu'une étude sur le Sportplex débutera sous peu, avec une possibilité d'aménagement d'une surface multisports.

8.4 Conseiller C. Doucet

Le conseiller Doucet a présenté un retour sur plusieurs sujets.

Il a tout d'abord mentionné avoir assisté à l'annonce du gouvernement fédéral sur le logement.

Il a ensuite fait le point sur la rencontre de l'Alliance de l'énergie du nord, où il a informé le groupe que la phase 1 du projet est maintenant terminée. La phase 2, qui consiste à embaucher un consultant, est en cours de lancement.

Il a également présenté un résumé des rencontres des comités suivants :

CSR Chaleur,

Comité du nouveau plan municipal,

Comité du nouveau drapeau.

Enfin, il a suggéré que la lettre adressée à la province concernant l'augmentation des taxes foncières mentionne également la hausse excessive des coûts de l'électricité.

8.5 Maire Guitard

Le maire Guitard a apporté des précisions sur la vocation de l'Alliance de l'énergie du Nord. Il a expliqué que cette organisation agit comme un intermédiaire entre les entrepreneurs, les citoyens, les municipalités et les CSR. L'Alliance vise à faciliter la gestion de l'installation des éoliennes tout en permettant aux municipalités de bénéficier de retombées économiques si des développeurs choisissent d'implanter des parcs éoliens sur leur territoire.

Par ailleurs, il a fait une mise à jour sur l'ensemble des rencontres et événements auxquels il a assisté depuis son dernier rapport.

9. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - ADMINISTRATIONS

Le directeur général a informé le groupe que les négociations avec le local SCFP 5534 sont terminées et que les membres ont voté à 88 % en faveur de la nouvelle convention. Une résolution ratifiant cette convention sera adoptée ce soir.

Il a également mentionné que les postes saisonniers débuteront sous peu et que le calendrier 2025 des travaux publics sera présenté la semaine prochaine, lors de la session d'information.

La grande majorité de son temps est actuellement consacrée au dossier de zonage du nouveau plan municipal ainsi qu'au dossier de la SCHL. Il rencontre également de nombreux développeurs pour discuter de leurs projets de développement.

Enfin, il travaille aussi sur l'organisation de la délégation en France.

10. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le rapport de correspondance fut envoyé par courriel le 14 février 2025.

11. FINANCES

11.1 Rapport d'analyse financière - Véhicules de la Municipalité

Le trésorier présente le rapport des véhicules de Belle-Baie, comme demandé par le comité d'analyse financière. Il énumère les différents véhicules par département et précise lesquels sont soumis à des débentures.

12. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

12.1 Proposition de l'arrêté 2025-01 - Arrêté relatif à l'interdiction de stationnement de nuit des véhicules récréatifs dans les stationnements publics de la Municipalité de Belle-Baie - Première lecture

Ce point fut retiré de la réunion.

12.2 Proposition de l'arrêté 2025-02 - Arrêté relatif à l'utilisation des feux d'artifice de la Municipalité de Belle-Baie - Première lecture

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par A. Bard-Lavigne, conseillère

QUE l'arrêté 2025-02 intitulé « Arrêté relatif à l'utilisation des feux d'artifice de la Municipalité de Belle-Baie » soit lu trois fois par titre, conformément aux exigences énoncées au paragraphe 15 (3) de la Loi sur la gouvernance locale; et

QU'IL est possible d'examiner l'arrêté proposé ci-dessus en communiquant avec la greffière municipale de la municipalité pendant les heures normales de bureau; et

QUE l'arrêté proposé ci-dessus soit affiché sur le site Web de la municipalité et la page Facebook, conformément à la Loi sur la gouvernance locale, paragraphe 70 (1) c; et

QUE l'utilisation non réglementée des feux d'artifice peut présenter des risques pour la sécurité publique, l'environnement et les biens ; et

QUE la municipalité souhaite encadrer l'usage des feux d'artifice afin de prévenir les incendies, nuisances sonores et autres dangers ; et

QUE l'alinéa 10 (1) de la Loi sur la gouvernance locale permet à la municipalité de réglementer la sécurité, la santé et les nuisances.

IL EST RÉSOLU QUE l'arrêté proposé 2025-02 intitulé « Arrêté relatif à l'utilisation des feux d'artifice de la Municipalité de Belle-Baie » soit lu pour la première fois, par titre.

Motion adoptée

12.3 Déclaration de terrains excédentaires

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par G. Frenette, conseiller

ATTENDU QUE le Comité Bâtiments et surplus de terrains a examiné l'inventaire des terrains appartenant à la municipalité et a déterminé les propriétés qui ne sont plus nécessaires aux activités de la municipalité; et

ATTENDU QUE, lors de la séance à huis clos du 11 mars 2025, les membres du conseil ont révisé les propriétés désignées par le comité; et

ATTENDU QUE les propriétés suivantes sont déclarées comme terrains excédentaires :

Emplacement	NID
Secteur Beresford	
156, rue Arseneau	20620670
212, rue Landry	20398343
Rue Acadie	20873543
Secteur Petit-Rocher	
Rue Boudreau	20421053
Rue L'Anglais	20400883
121, rue Frenette	20290938

IL EST DONC RÉSOLU QUE les membres du conseil déclarent les propriétés susmentionnées comme terrains excédentaires.

Motion adoptée

12.4 Convention collective - Syndicat local SCFP 5534

Proposé par A. Noël, conseillère

Appuyé par M. Larivière, conseillère

ATTENDU QUE la convention collective entre la Municipalité de Belle-Baie et le SCFP section locale 5534 a cessé d'être en vigueur au 31 décembre 2022; et

ATTENDU QUE les deux parties se sont entendues sur les conditions d'une nouvelle convention collective qui sera en vigueur du 1 janvier 2023 au 30 juin 2027;

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU que l'on approuve cette convention collective, en vigueur du 1 janvier 2023 au 30 juin 2027 entre la Municipalité de Belle-Baie et le SCFP section locale 5534 et que le maire et la greffière municipale soient autorisés à signer tous les documents pertinents pour et au nom de la municipalité.

Motion adoptée

12.5 Comité - Administration portuaire des quais

Proposé par G. Frenette, conseiller

Appuyé par A. Noël, conseillère

Il est RÉSOLU que le conseiller Charles Doucet y soit assigné au comité « Administration portuaire des quais » à titre de liaison.

Motion adoptée

12.6 Nouveau drapeau Belle-Baie

Proposé par C. Doucet, conseiller
Appuyé par A. Bard-Lavigne, conseillère

That the members of the council accept the design of the new Belle-Baie flag, as presented.

	Pour	Contre	Conflit
Joel Olivier		X	
Ronnie Arseneau	X		
Anne Bard-Lavigne		X	
Olivier Dilhac	X		
Charles Doucet	X		
Gaston Frenette	X		
Marie Lariviere		X	
Annik Noel	X		
Résultats	5	3	0

Motion adoptée (5 à 3)

12.7 Nouvelle chanson thème Belle-Baie

Proposé par A. Noël, conseillère
Appuyé par O. Dilhac, conseiller

Que les membres du conseil acceptent la chanson thème composée par Danny Boudreau, comme présenté.

Motion adoptée

13. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

14. AJOURNEMENT

La séance fut levée à 18 h 52.

